

AFFAIRE N° 4

OBJET : ZAC n° 1 de Moufia
 Approbation du Cahier des Charges de Cession des terrains

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

La SEDRE, concessionnaire de la Commune pour la réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté n° 1 de Moufia, vient de me faire parvenir pour approbation une nouvelle version du Cahier de Charges de Cession des Terrains revue et corrigée compte tenu de l'expérience des premières ZAC.

Ce cahier des Charges, qui sera annexé à tous les actes de vente de terrains à intervenir dans le périmètre de la ZAC, fixe les droits et obligations des acquéreurs, notamment en matière d'utilisation des terrains vendus et de délais de construction.

Le Secrétaire lit l'avis des Commissions :

"Affaires Economiques : La Commission donne son aval à ce cahier des charges ; elle demande à avoir connaissance des candidatures des attributaires de lots destinés à une implantation économique (artisanat, commerces, etc...)"

Cadre de Vie : Avis favorable."

LEMAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

*

*

*

Reçu à la Préfecture
 de La Réunion
 Le ... 9 Mai 1983